



Transactions
Syndic

Tél. +33 (0)4 50 90 97 60
Fax +33 (0)4 50 90 97 67
info@rsimmobilier.com
www.rsimmobilier.com

BAREMES DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 20/11/2025 à l'exclusion des biens immobiliers neuf (VEFA)

MANDAT NON EXCLUSIF

Rémunération forfaitaire de 4 000 € TTC pour un montant de vente inférieur ou égal à 69 999 € TTC
6 % TTC pour un montant de vente compris entre 70 000 € TTC et 899 999 €
4 % TTC pour un montant de vente à partir de 900 000 € TTC

MANDAT EXCLUSIF

Rémunération forfaitaire de 3 500 € TTC pour un montant de vente inférieur ou égal à 90 999 € TTC
4 % TTC pour un montant de vente compris entre 70 000 € TTC et 899 999 €
3 % TTC pour un montant de vente à partir de 900 000 € TTC

AVIS DE VALEUR

Rémunération forfaitaire de 150 € TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit concernant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire au mandat.